Mouhet et les terres de l’abbaye d’Aubignac

Autour de Mouhet, l’abbaye d’Aubignac ne possédait pas seulement quelques parcelles éparses, mais un véritable tissu de terres, de villages et de “mas” qui formaient une économie rurale cohérente. Cette organisation reposait sur un système complexe de rentes en nature, de dîmes et d’obligations coutumières, où chaque lieu, aussi modeste soit-il aujourd’hui, contribuait à la vie matérielle du monastère.

Dès le XII^{e} siècle, les moines ne se contentent pas de recevoir des dons : ils structurent un territoire. Ils exploitent d’abord directement leurs terres, puis, à partir de la fin du Moyen Âge, les confient à des tenanciers. Ce glissement progressif transforme profondément le paysage, faisant émerger peu à peu le réseau de hameaux que nous connaissons encore.

Avant la Révolution, Aubignac lui-même n’est pourtant qu’un établissement modeste : un petit hameau de quelques maisons à peine, comptant une poignée d’habitants. Cette discrétion contraste avec l’étendue de son influence. Fondée au XII^{e} siècle par des moines venus de Dalon, l’abbaye rayonne bien au-delà de son implantation physique, organisant un réseau de terres, de droits et de redevances qui s’étend sur plusieurs paroisses, dont celle de Mouhet.

Les biens de l’abbaye ne formaient pas un ensemble dispersé sans organisation. Ils étaient structurés en plusieurs **granges**, véritables centres d’exploitation agricole. Parmi elles figuraient notamment l’Auberte, en paroisse de Mouhet, mais aussi Peuvais, Chanteloube ou la Rémondière. Ce réseau hiérarchisé permettait d’exploiter efficacement les terres, tout en assurant la perception des redevances sur un territoire étendu.

Mouhet

Au-delà des lieux dépendants, Mouhet lui-même apparaît dans les textes comme un cadre de référence constant. Les actes situent régulièrement des biens « en la paroisse de Mouhet », ce qui montre que le bourg ne constitue pas seulement un point géographique, mais une véritable unité d’organisation du territoire.

Dès la fin du XIII^{e} siècle, plusieurs mentions précises en témoignent. En 1286, un chevalier cède ses droits sur un mas situé à Mouhet en échange d’une rente annuelle de **trois setiers de seigle** — soit plusieurs centaines de litres de grain. Quelques années plus tard, en 1290, une part du bois commun d’Aubignac est dite se trouver « en paroisse de Mouhet », preuve que les limites de cette dernière servent de référence pour définir les droits et les possessions.

Ces mentions ne sont pas isolées. À la fin du Moyen Âge, des actes d’arrentement situent encore des terres de l’Auberte dans la paroisse de Mouhet, moyennant cens, rentes en grain et redevances coutumières. Plus tard encore, à l’époque moderne, le curé de Mouhet reçoit **douze boisseaux de seigle** au titre des charges de l’abbaye, signe que les liens entre la paroisse et le monastère demeurent étroits jusque dans les dernières années de l’Ancien Régime.

Mouhet joue ainsi un rôle discret mais structurant : non pas un centre de production majeur, mais un cadre territorial stable à l’intérieur duquel s’inscrivent terres, droits et redevances.

L’Auberte

Parmi ces dépendances, l’Auberte occupe une place fondatrice. Dès l’origine de l’abbaye, ce domaine est donné aux moines par le vicomte de Brosse et devient l’une des principales granges d’exploitation. Située à la lisière de la Marche et du Berry, elle constitue un véritable centre agricole.

À l’époque de l’exploitation directe, l’Auberte fonctionne comme un domaine autonome, animé par des frères convers. Elle ne produit pas de redevances au sens strict : elle fournit directement à l’abbaye les grains, le bétail

et les ressources nécessaires. On peut imaginer des récoltes mesurées en setiers — soit plusieurs sacs de grain — destinées à la subsistance du monastère.

Plus tard, les terres entrent dans le système des cens et des parts de récolte, sans que les sources permettent d'en préciser les montants propres.

À la veille de la Révolution, cependant, son importance apparaît clairement : la dîme de l'Auberte rapporte environ **740 livres**, ce qui en fait l'un des revenus majeurs de l'abbaye.

La Jarauderie

La Jarauderie apparaît comme l'un des lieux les plus vivants de cette organisation. Au XVe siècle, les terres y sont données en accensement : les tenanciers versent une part des récoltes — souvent le tiers — ainsi qu'un cens en argent.

Un moulin y fonctionne également, avec une rente mêlant céréales et produits du quotidien : **quarante boisseaux de seigle, deux poules et deux livres de cire** par an. La cire, précieuse, rappelle que ces revenus alimentent aussi la vie religieuse.

La Jarauderie constitue ainsi un pôle économique majeur, dont les revenus atteignent encore **environ 436 livres en 1788**.

Jappeloup

À Jappeloup, l'économie prend une forme plus discrète. Le lieu est surtout connu pour ses prairies : le foin, parfois compté en charretées, nourrit les animaux indispensables au travail agricole.

Cette richesse moins visible que les céréales reste essentielle et se traduit, à la fin de l'Ancien Régime, par un revenu d'environ **100 livres**.

Lanaud

Bien que situé sur la paroisse de Saint-Sébastien, Lanaud appartient pleinement à l'univers économique de Mouhet et d'Aubignac. Il associe une métairie et un moulin, formant un ensemble particulièrement structuré.

Les redevances y sont importantes : plusieurs dizaines de setiers de seigle dans certains cas, auxquels s'ajoutent froment, avoine, volailles et parfois foin.

Lanaud illustre parfaitement la complexité du système monastique : un même lieu peut à la fois produire, transformer et rapporter. À la veille de la Révolution, cet ensemble atteint un revenu d'environ **460 livres**.

Les Bouiges

Les Bouiges (orthographié "Bouyges") apparaissent comme un territoire de mise en valeur progressive. Mentionnées au XVI^{e} siècle comme un mas « en lande et chaume depuis vingt-cinq à trente ans », elles sont confiées à des tenanciers chargés de les défricher et de les cultiver.

Ces terres illustrent une expansion lente : chaque parcelle gagnée sur la lande devient source de récoltes, puis de redevances.

La Vergne

La Vergne évoque un paysage de transition. D'abord pâtural, le lieu est progressivement transformé en terre cultivée. Les redevances y restent modestes — quelques boisseaux d'avoine, un petit cens — mais traduisent l'intégration progressive de ces terres marginales.

La Vergne désigne ainsi une petite pièce de terre destinée au pacage, affermée à la fin du XVI^{e} siècle, d'une superficie de quelques setérées, illustrant l'existence de terres périphériques intégrées à l'économie rurale.

Conclusion

Dans ces noms — Mouhet lui-même, l'Auberte, la Jarauderie, Jappeloup, Lanaud, les Bouiges ou la Vergne — on ne lit pas seulement une géographie. On devine un territoire en mouvement, façonné par des siècles de travail, de contrats et de partages.

L'abbaye d'Aubignac n'impose pas un ordre uniforme : elle organise et adapte, tissant un réseau où coexistent grandes exploitations, domaines structurés et terres en devenir. Peu à peu, surtout à partir du XIV^{e} siècle, l'exploitation directe cède la place à l'arrentement. Les paysans deviennent exploitants, presque propriétaires, mais restent liés par des redevances.

C'est ainsi que s'est construit le paysage de Mouhet — un paysage où chaque lieu conserve, en creux, la mémoire de ces échanges anciens entre la terre, les hommes et l'abbaye.

Les montants mentionnés, exprimés en livres, donnent une idée de l'importance relative des différents domaines, sans permettre une comparaison directe avec les valeurs actuelles.
Les mesures variant selon les lieux, les équivalences données ici sont indicatives.

Source :
Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 1909 — Gallica BnF.
https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k262694v